

Communication des élus Traid-Union de mai 2025**Point éco : sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?**

Au niveau groupe, le chiffre d'affaires (CA) du 1^{er} trimestre s'est établi à 1415M€, en baisse de 4,7% par rapport au T1 2024. La marge brute reste positive mais est en très net retrait, malgré toutes les mesures d'économies mises en place. Nul doute que la baisse des effectifs contribue également à juguler la baisse de marge.

Le second semestre devrait voir (selon la direction) une baisse de la décroissance, si tant est que les décisions en attente finissent par se débloquer.

En France, le « pipe » des affaires est très correct et laisse augurer une belle reprise.

Le Conseil, présenté comme fer de lance de notre stratégie, est pour le moins ému et fait l'objet d'un « ajustement » de direction.

En synthèse, la situation est moins mauvaise que prévue mais nous resterons en décroissance cette année. L'incertitude politique a laissé la place à l'incertitude économique et les investissements, pour décidés qu'ils soient, sont repoussés.



Urgemment, il faut lever l'alerte sur le Conseil afin qu'il puisse tenir ses promesses !!

CSRD : de quoi parle-t-on ?

La « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD) modifie depuis 2024 les règles du reporting de « durabilité » avec pour objectifs la **normalisation** de l'information extra-financière, l'**accroissement** de la transparence sur les objectifs fixés par les entreprises en matière de durabilité ainsi que les effets des politiques et plans d'action mis en œuvre, tout en **expliquant** comment les entreprises intègrent le développement durable dans la stratégie et le modèle d'affaires.

Concrètement, cela signifie qu'il ne faut pas tenir compte de la seule matérialité financière, mais également de la matérialité extra-financière (dite d'impact) concernant les impacts sur l'environnement, les salariés, la conduite des affaires, les services numériques ainsi que les impacts sociétaux.

Ainsi, la mise en place de l'analyse de la double matérialité consiste à :

1. Analyser les activités propres de l'entreprise ainsi que l'amont et l'aval de sa chaîne de valeur, par rapport aux thèmes obligatoires des ESRS, afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) réels ou potentiels de son contexte. Des 1000 IRO prévus par la Directive, 234 ont été retenus.
2. Sélectionner les IRO dont la matérialité (financière ou d'impact) est supérieure à un seuil déterminé, 44 ont été retenus.
3. Regrouper les IRO sélectionnés en enjeux pertinents compte tenu des activités de Sopra Steria. Il en est resté 13 dont le suivi a donné ou va donner lieu à l'établissement de documents de politique ou de plans d'action et autres feuilles de route.

Vous pouvez tout retrouver à partir de la page 117 du [Document d'Enregistrement Universel](#) (DEU).

Traid-Union vous souhaite une bonne lecture ! 😊

Voyages, voyages... moins loin que la nuit et le jour !**Commission voyage : CLAP de fin des voyages qui font rêver !!!!**

Lors de la précédente mandature, le CSE vous proposait des destinations de rêve avec par exemples les circuits découverte du Japon, du Guatemala, des séjours en Laponie et autres destinations sympathiques.

Aujourd'hui, pour répondre à certaines idéologies syndicales voire personnelles, tout est réduit à peau de chagrin avec des petits budgets, des destinations cheap que tout le monde peut trouver à des prix équivalents ou moins chers sur le net.

Le CSE **doit aux salariés** de proposer des activités et voyages répondant à leurs envies, indépendamment de toute idéologie ou "bien-pensance", personnelle ou syndicale. Force est de constater que le dogmatisme "voyage" de certaines OS (CFDT et Avenir notamment) consiste à faire partir un maximum de personnes pour un budget minimal. A ce tarif-là, on se retrouvera bientôt avec un séjour découverte du Morvan (on pense bien à eux) d'une demi-journée en trottinette pour 2000 personnes, financé à hauteur de 10€ par personne, acheminement et repas non pris en charge, qui risquera de ne pas intéresser grand monde.

Avec de tels principes, les voyages lointains que proposait le CSE ne seront bientôt plus qu'un rêve. Ceux qui en bénéficiaient étaient qualifiés d'office de « privilégiés », de « toujours les mêmes » sans tenir compte qu'en fait ce sont très souvent des primo-voyageurs qui ne pourront bien souvent participer à un tel voyage qu'une seule fois dans leur carrière, au mieux une fois tous les 4 ans, période nécessaire pour apurer son compteur de points.

Manifestez votre mécontentement, pour que vos rêves de voyages redeviennent réalité !

Pour vous inscrire à notre brève synthétisant les faits marquants du dernier CSEE, c'est par ici →

